



REGLEMENT

APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS

Installation et exploitation de panneaux photovoltaïques dans le cadre d'une construction de 2 terrains de tennis couvert ainsi que des locaux des services techniques

COMMUNE D'AYGUESVIVES

Date limite de réception des offres : 07 juin 2024 à 12h00

SOMMAIRE

1. Objet et étendue de l'appel à manifestation d'intérêts
 - 1.1 Objet
 - 1.2 Mode de passation
 - 1.3 Type et forme de contrat
 - 1.4 Décomposition de la consultation
 - 1.5 Nomenclature
 - 1.6 Réalisation de prestations similaires
2. Condition de la consultation
 - 2.1 Délai de validité des offres
 - 2.2 Forme juridique du groupement
 - 2.3 Confidentialité et mesures de sécurité
3. Les intervenants
 - 3.1 Conduite d'opération
 - 3.2 Maitrise d'œuvre
 - 3.3 Ordonnancement, Pilotage et coordination du chantier
 - 3.4 Contrôle technique
 - 3.5 Sécurité et protection de la santé des travailleurs
4. Conditions relatives au contrat
 - 4.1 Durée du contrat ou délai d'exécution
 - 4.2 Modalités essentielles de financement et de paiement
5. Contenu du dossier de consultation
6. Présentation des candidatures et des offres
 - 6.1 Documents à produire
 - 6.2 Visite sur site
7. Conditions d'envoi des plis
 - 7.1 Transmission électronique
8. Examen des candidatures et des offres
 - 8.1 Sélection des candidatures
 - 8.2 Attribution des marchés
 - 8.3 Suite à donner à la consultation
9. Renseignements complémentaires
 - 9.1 Adresses supplémentaires et points de contact
 - 9.2 Procédure de recours

1 Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet

L'appel à manifestation d'intérêts (AMI) concerne l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques dans le cadre de la construction de 2 terrains de tennis couverts ainsi que des locaux des services techniques.

La construction des 2 terrains de tennis couverts et des ateliers municipaux sera réalisée à la suite d'une procédure de marché public.

La publication du marché public est concomitante à celle du présent AMI. Les délais de réponse sont également identiques.

L'installation des panneaux photovoltaïques devra tenir compte des travaux de construction du bâtiment comportant les 2 terrains de tennis couverts et les locaux des services techniques.

Tout candidat au présent AMI devra prendre connaissance du projet de construction et notamment du dossier de consultation annexé.

En tant que tiers investisseur, l'installateur devra proposer au propriétaire du bâtiment, la mairie, une convention d'occupation précaire pour l'exploitation des panneaux photovoltaïques pour une durée minimale de 20 ans.

Lieu d'exécution :
Impasse de Mailholes 31450 Ayguesvives

1.2 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du présent AMI, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 Conditions

2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Aucune forme de groupement n'est imposée aux candidats.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

3 Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

Compte tenu de la procédure de marché public relative à la construction de 2 terrains de tennis couverts et des locaux des services techniques, la mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Mandataire-solidaire.

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Candarchitectes
23, chemin de Bonzom
31390 PEYSSIES
Tél : 05.62.01.94.71

Et

ISM SUD
Espace Mozaik
553 Avenue des Paluds
13400 AUBAGNE
Tél : 04.42.73.23.64

La maîtrise d'œuvre ainsi désignée pour l'ensemble du projet pourra également intervenir sur les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment objet du projet.

3.3 Ordonnancement, Pilotage et coordination du chantier

L'OPC sera réalisé par l'agence CANDARCHITECTES, maître d'œuvre de l'opération.

3.4 - Contrôle technique

La mission de contrôle technique a été confiée à :

Qualiconsult
1 Rue de la Paderne
31 170 Tournefeuille
05 34 51 61 10
Eliah Tantely Andriamalala
06 77 05 92 81
e-t.andriamalala@qualiconsult.fr

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La mission de coordinateur SPS a été confiée à :

Alpes contrôles
Le Zodiaque 1, 1 Pass. de l'Europe,
31400 Toulouse
05 61 73 25 56
sps.toulouse@alpes-controles.fr

4 Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution de l'ensemble du projet est fixé à 10 mois dont 1 mois de préparation pour la totalité du chantier. Les délais de réalisations de l'installation des panneaux photovoltaïques seront fixés selon le planning contractuel de décomposition des travaux du marché public de construction du bâtiment dans le respect du délai global.

Les délais d'exécution des travaux seront prolongés d'un nombre de jours égal à celui pendant lequel un au moins des phénomènes naturels ci-après dépassera son intensité limite au-delà de la durée indiquée :

Nature du phénomène	Intensité limite et Durée
Pluie	10 mm en 24 heures
Gel	0°C à 8 heures
Vent	supérieur à 75 km/h
Neige	chutes supérieures à 2 heures consécutives

Le lieu de constatation des intensités des phénomènes naturels est la station météorologique d'Ayguesvives.

4.2 - Modalités de financement

Les prestations seront intégralement financées par le candidat tiers investisseur.

Celui-ci prend à sa charge l'intégralité des frais d'installation des panneaux et de tout accessoire utile pour son entretien, maintenance, exploitation.

En contrepartie, le candidat exploitera et assumera l'intégralité des ressources extraites des panneaux. Aucune autoconsommation n'est prévue dans le présent projet.

5 Contenu du dossier de l'appel à manifestation d'intérêts

Le dossier de l'AMI contient les pièces suivantes :

➤ PIECES ADMINISTRATIVES

- Le règlement de l'AMI
- Le cahier des charges
- Le CDPGF
- La lettre de candidature

➤ PIECES GRAPHIQUES

- Les plans

➤ ANNEXE

-le lien d'accès pour consultation du DCE relatif au marché public de construction de 2 terrains de tennis couverts et des locaux des services techniques : <https://www.ladepeche-marchespublics.fr>.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de l'appel à manifestation d'intérêts au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est

reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés	Non
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent la lettre de candidature contenue**

dans le dossier.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
La lettre de candidature	Oui
Le Cadre de décomposition du prix global forfaitaire (CDPGF)	Oui
Un mémoire technique	Oui
Une convention d'occupation du domaine public (durée minimale de 20 ans)	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Planning entreprise	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée à l'adresse suivante : mairie@ayguesvives.fr

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

8 Conditions d'envoi ou de remise des plis

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le maître d'ouvrage peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique. Tout dossier technique jugé trop généraliste sera pénalisé de 5 points sur la note globale du mémoire.	50,00 %
<ul style="list-style-type: none"> 1.1 <i>Présentation de l'entreprise explicitant les moyens humains et les moyens matériels prévus pour la bonne réalisation du projet</i> 	10,00 %
<ul style="list-style-type: none"> 1.2 <i>Note descriptive synthétique détaillant votre vision du projet (1 page A4 recto verso maximum)</i> 	10,00 %
<ul style="list-style-type: none"> 1.3 <i>Planning de réalisation y compris méthode employée pour garantir le respect des délais</i> 	10,00 %
<ul style="list-style-type: none"> 1.4 <i>Liste des matériaux proposés y compris les fiches techniques</i> 	10,00 %
<ul style="list-style-type: none"> 1.5 <i>La performance en matière de développement durable</i> 	10,00 %
2-Convention d'occupation précaire	50,00%
<ul style="list-style-type: none"> 2.1 <i>Modalités d'exploitations détaillées</i> 	10,00%
<ul style="list-style-type: none"> 2.2 <i>Qualité de la maintenance</i> 	10,00%
<ul style="list-style-type: none"> 2.3 <i>Durée de la convention</i> 	10,00%
<ul style="list-style-type: none"> 2.4 <i>Paiements et leurs modalités (loyers, premier loyer majoré, rémunération globale)</i> 	20,00%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report)

seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la candidature

Après réception des offres, une analyse est effectuée et des précisions pourront être demandées aux candidats. Il sera alors établi un premier classement des offres.

Une phase de négociation pourra être engagée avec les 3 meilleures offres. Cette négociation se déroulera dans de strictes conditions d'égalité entre les candidats. La négociation pourra porter sur tous les points de l'appel à manifestation d'intérêt, à l'exception de son objet et de ses caractéristiques principales. Les réponses apportées dans le cadre de la négociation devront être transmises et/ou confirmées par écrit. A l'issue des négociations, les candidats seront invités à remettre une nouvelle proposition dans un délai identique pour tous. Les nouvelles propositions seront analysées selon les mêmes critères que ceux mentionnés dans le présent règlement et selon des modalités identiques.

L'offre la mieux classée sera alors retenue.

Une attestation d'assurance décennale ainsi qu'une attestation d'assurance de tous risques chantier devront être produites dans un délai maximal de 10 jours.

9 Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à manifestation d'intérêts, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :
Mairie d'Ayguésvives
05 34 66 79 32

Auprès de : Christelle Fauré
Téléphone : 05.61.81.92.57
Courriel : mairie@ayguesvives.fr

Renseignement(s) technique(s) :
Candarchitectes
23, Chemin de Bonzom
31390 PEYSSIES

Auprès de : Monsieur David Authenac
Téléphone : 05.62.01.94.71
Courriel : agence@candarchitectes.fr

ISM Sud
Espace Mozaik
553 avenue des Paluds
13 400 AUBAGNE

Auprès de : Monsieur Florian BOTELLA
Téléphone : 04.42.73.23.64
Courriel : contact@ism-sud.com

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 Rue Raymond IV
31 000 Toulouse